

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.963

Le premier rapport incapable de désigner l'arme du crime

Meurtre des passagers du vol MH17 de la Malaysia Airlines : l'OTAN veut-il empêcher la vérité d'éclater ?



A l'aéroport d'Amsterdam, un hommage aux 298 victimes du crash du vol MH17 de la Malaysia Airlines. (photo Roman Boed)

Le 17 juillet dernier, un avion de la Malaysia Airlines s'est écrasé dans l'Est de l'Ukraine. Aussitôt, le pouvoir de Kiev et ses alliés de l'OTAN ont accusé les Ukrainiens de l'Est d'avoir abattu l'avion tandis que ces derniers affirmaient que l'aviation ukrainienne avait tiré sur le Boeing. Ce 9 septembre, les Pays-Bas ont rendu publiques les premières conclusions d'un rapport préliminaires (avec 15 jours de retard). Elles disent que l'impact de plusieurs projectiles est la cause de la mort des 298 passagers. Cela ressemble à la thèse avancée par le New Straits Times le 7 août dernier. Le journal de référence malaysien affirmait qu'un avion ukrainien avait tiré un missile sur le Boeing 777 avant de donner le coup de grâce en tirant des rafales d'obus de 30 millimètres.

Près de deux mois après la tragédie qui a coûté la vie à 298 personnes, une première enquête préliminaire a donné ce 9 septembre ses premières conclusions. Pour le rapport définitif, il faudra patienter au moins un an.

Très attendu, ce premier document confirme bien que l'avion ne s'est pas écrasé à la suite d'un incident mécanique. L'impact de multiples projectiles a provoqué la perte de l'aéronef qui s'est désintégré en vol. Mais pour le reste, le rapport ne désigne pas l'arme du crime, et encore moins celui qui a décidé de tuer 300 personnes.

Cette imprécision contraste avec l'empressement manifesté par l'OTAN à accuser les Ukrainiens de l'Est d'avoir tiré un missile sur l'avion de la Malaysia Airlines. Les Etats-Unis prétendaient avoir les preuves de l'implication des rebelles du Donbass. Manifestement, ces preuves semblent être du niveau de celles montrées par Colin Powell en 2003 à la tribune du Conseil de sécurité des Nations-Unies pour justifier l'invasion de l'Irak. Cette guerre visait en réalité à faire main basse sur le pétrole irakien. Washington avait monté de toutes pièces un dossier faisant croire que Bagdad disposait d'armes chimiques de destruction massive.

En Ukraine, le but de Washington est très clair. Il s'agit d'obliger les Ukrainiens à adhérer à l'OTAN afin que des soldats des armées occidentales puissent se déployer encore plus près du centre de la Russie. Sur la simple foi d'accusations lancées sans montrer publiquement les preuves, l'OTAN a pu amener l'Union européenne à appliquer injustement des sanctions économiques envers la Russie et tenter de pénaliser son peuple.

Enquête du New Straits Times

Cette précipitation a aussi eu pour effet d'éveiller la curiosité de journalistes malaisiens qui ont fait leur devoir en menant une enquête poussée, totalement ignorée de la presse occidentale. Et pour cause: le New Straits Times a interrogé la responsabilité du régime de Kiev. L'accusation est à prendre au sérieux car le New Straits Times n'est pas n'importe qui. Fondé en 1845, ses 170 années d'existence lui donnent une crédibilité. C'est un journal de réf-

rence.

Et selon son édition du 7 août dernier, c'est un Sukhoi Su-25 de l'armée de l'air ukrainienne qui a lancé un missile avant de donner le coup de grâce en tirant des rafales d'obus de 30 millimètres sur les pilotes du vol MH17. Le rapport préliminaire néerlandais ne remet pas en cause cette explication, en parlant de plusieurs projectiles.

Les Américains sont secs

Pour Ray Mc Govern, ancien agent de la CIA, les conclusions floues du rapport ne sont pas étonnantes. «On a l'impression que l'Ukraine, la Malaisie et les Pays-Bas se sont entendus pour passer sous silence les preuves à leur disposition», a-t-il dit sur une chaîne de télévision russe avant de préciser: «Pourquoi tout le monde garde le silence? Je soupçonne que les USA et la Russie savent parfaitement ce qui s'est produit. Quant à Porochenko et ses conseillers – peut-être que oui, peut-être que non. J'ignore dans quelle mesure ils ont été informés sur ce que faisaient des systèmes antiaériens et des avions Su-25 dans la zone du crash». Il confronte aussi les déclarations de Washington à

son expérience des services secrets: «Les photos montrées, si elles sont réellement utilisées à titre de preuve, témoignent de la position délicate dans laquelle sont les agents du renseignement. Elles ne prouvent rien (...) Pourquoi les Etats-Unis ne peuvent-ils pas prendre certaines photos satellite, flouter certaines images s'ils veulent vraiment protéger certains paramètres, puis les rendre publiques? A mon avis, cela indique qu'ils n'ont rien de mieux que ces photos» Manifestement, ce rapport préliminaire est loin de conforter les thèses de l'OTAN reprises en boucle par les médias occidentaux et aussi à La Réunion. Mais l'OTAN a-t-il intérêt à ce que le monde connaisse la vérité?

M.M.



La une du New Straits Times du 7 août dernier.

Édito

Le vote de confiance sera-t-il vidé de sa substance ?

Dans une semaine, le 16 septembre, le Premier ministre Valls exposera la politique de son gouvernement et demandera la sanction des Députés. Il n'était pas obligé de passer par « le vote de confiance ». Pourquoi le fait-il alors ? Quelles pourraient en être les conséquences ?

Les observateurs ont noté que Valls avait profité du « couac » de Montebourg pour exiger l'allégeance des autres membres du gouvernement à sa politique. La cohérence gouvernementale est sauvée à l'issue de la dissolution mais les contradictions continuent à s'exprimer. Les socialistes ont mal en leur gouvernement en ce moment, d'autant que leur président est empêtré dans des « histoires ». Ce n'est vraiment pas la gloire.

Valls le sait bien et il joue sa carte pour les présidentielles. Lui qui est arrivé bon dernier en 2011 lors des primaires pense tenir sa chance en isolant les autres prétendants-es. Du Medef à la Rochelle, il a défini son spectre de rassemblement et mesuré sa popularité. Il a décidé d'utiliser le rapport de force pour étouffer la concurrence. Il réclame un vote sur sa politique. Tous les parlementaires qui acquiescent auront du mal à revenir en arrière lors de la Présidentielle. Valls veut obtenir son galon de « chef incontesté de la majorité » sur un programme qui dénature le projet de 2012.

Il se pose non seulement en recours en cas de défaillance de Hollande mais il ne veut pas entendre qu'il puisse avoir une autre politique que la sienne. Martine Aubry a compris le piège et a tenté de s'en extraire en réclamant des « infléchissements ». Valls ne lui a laissé aucune marge d'action

en déclarant « quels infléchissements ? Où est l'alternative ? » ; il la rend responsable d'un trouble supplémentaire. Aubry ne veut pas voter cette politique et servir de marchepieds aux ambitions personnelles de Valls. Elle a donc décidé de publier ses propositions « d'infléchissement » la fin de cette semaine.

A ce rythme, le débat sur le vote de confiance aura commencé plus tôt que prévu, en dehors de l'hémicycle et hors du seul chemin tracé par Valls. Martine Aubry devra démontrer qu'il y a une « alternative » crédible sinon elle ne pourra pas être le recours à Hollande, elle qui est sortie 2e de la compétition interne, en 2011. Les débats qui s'annoncent vont inévitablement déborder le seul cadre du PS. Les contestataires socialistes trouveront des convergences chez les autres alliés d'un jour : Verts, PCF, etc. A vouloir écraser toute expression plurielle de la majorité, Valls aura réussi à vider le vote de confiance de sa substance avant même l'échéance du 16.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
ÉMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

Londres propose une large autonomie aux Ecossais pour maintenir l'Ecosse dans le Royaume-Uni

L'indépendance au centre des débats politiques en Europe

Pris à son propre piège, le Premier ministre britannique David Cameron a décidé de présenter un plan de transfert de nombreuses compétences vers le Parlement écossais, afin d'éviter une séparation entre le Royaume-Uni d'un côté et l'Ecosse de l'autre. Le 18 septembre, les Ecossais votent pour l'indépendance.

La Catalogne est une région du nord-est de l'Espagne où la volonté d'indépendance existe fortement, comme en Ecosse.

Le débat suscité par l'Ecosse existe en Espagne, où la Catalogne n'a pas eu le droit de voter pour ou contre l'indépendance. Toutefois, cette question devrait sortir des frontières britanniques et espagnoles et s'intégrer dans des Etats centralisateur, comme la France.

L'autonomie accordée

Le 15 octobre 2012, David Cameron a signé avec Alex Salmond, leader des indépendantistes écossais, l'accord d'Edimbourg, prévoyant un référendum ce 18 septembre et s'engageant formellement à en respecter les conséquences, quel que soit le résultat. Toutefois, à la veille du vote, le Premier ministre tente de changer de position en mettant en place une campagne de la peur. Dans une de ses allocutions, il a affirmé que l'Ecosse serait plus en sécurité au sein du Royaume-Uni que «dans un monde dangereux et incertain».

Au lendemain du choc provoqué par la publication d'un nouveau sondage qui place pour la première fois le «oui» en tête des intentions de vote à 8 jours du référendum sur l'indépendance de l'Ecosse, David Cameron va dévoiler un nouveau plan de transfert de pouvoirs à Edimbourg. Ce plan, appuyé par les travaillistes, prévoit d'attribuer aux Ecossais, qui possè-



dent une Assemblée et d'un chef de gouvernement, une autonomie plus importante.

Ce «plan d'action pour élargir les pouvoirs de l'Ecosse sera présenté dans les jours à venir. Il prévoit une grande liberté en matière d'imposition, de dépenses et de sécurité sociale. L'Ecosse recevra le meilleur des deux mondes», a déclaré le chancelier de l'Echiquier britannique, George Osborne, à la presse. Ce dernier a tout de même précisé que l'autonomie serait accordée uniquement si les Ecossais renonçaient à leur volonté d'indépendance totale.

Pour les indépendantistes, les promesses de Londres sont un geste «désespéré», «après avoir échoué à faire peur aux Ecossais, la prochaine étape est manifestement de tenter de nous acheter», a raillé Alex Salmond, le Premier ministre écossais et leader de la campagne pour le «oui».

Un débat qui suscite l'intérêt

Alors que le Premier ministre britannique devra tenir compte de l'accord qu'il a signé avec les indépendantistes écossais, la situation de l'Ecosse est observée par d'autres régions du Royaume-Uni, comme l'Irlande du Nord, le Pays de Galles, mais aussi la Cornouailles (sud-ouest) ou le Yor-

shire (nord-est). Au delà du territoire britannique, le débat de l'indépendance se poursuit en Flandre, en Italie du Nord et en Espagne, où les indépendantistes catalans vont organiser une démonstration de force pour contester leur maintien dans l'Espagne.

«Le cas de l'Ecosse nous fait envie et nous met en colère, parce qu'elle nous montre que nous pourrions trouver une solution démocratique, par le dialogue, si la volonté politique existait à Madrid», a expliqué à l'Agence France Presse, Josep Maria Güell, architecte de 32 ans. En effet, la Catalogne, contrairement à l'Ecosse n'a pas eu l'autorisation de voter par référendum son maintien ou non dans l'Espagne. Cependant, pour Carme Forcadell, présidente de l'Assemblée nationale catalane (ANC) qui est principale association indépendantiste, le vote écossais pourrait montrer «comment réagira l'Union européenne». Une mobilisation sera organisée le 11 septembre, «journée nationale» de la Catalogne, afin de rappeler au gouvernement de Mariano Rajoy, la volonté des catalans d'être indépendant.

Depuis quelques années, plusieurs régions européennes remettent en cause la centralisation de certaines autorités désireuses de conserver leurs terres. Le référendum écossais devrait marquer un nouvel élan pour les autonomistes et indépendantistes. En France, l'indépendantisme est un courant non négligeable au Pays Basque ou en Corse. Et La Réunion va-t-elle rester en dehors de ce débat, plus de 50 ans après avoir évoqué la nécessité de l'autonomie pour un développement durable de l'île?

Céline Tabou

Baisse du niveau de vie en France

Une pauvreté de plus en plus intense

Une récente enquête de l'INSEE met en évidence le recul du niveau des Français en 2012 et une augmentation de «l'intensité de la pauvreté». En 2012, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit sous les 987 euros par mois fixés par convention.

En 2012 en France, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, à titre de comparaison, l'INSEE a indiqué que «pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 475 euros», soit 512 euros en dessous du seuil de pauvreté. Idem pour l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) fixée 777 euros au 1er avril 2012, soit 210 en dessous du seuil de pauvreté. L'ensemble de ces montants fixés par les autorités sont appliqués à La Réunion, où les prix sont plus élevés qu'en France. Une des causes est l'indexation mise en place depuis plusieurs décennies. Ainsi, le seuil de pauvreté à La Réunionnais laisse présager une intensité de la pauvreté plus importante qu'en France.

Recul du niveau de vie

Dans sa note, l'institut montre qu'en 2012, le niveau de vie médian de la population s'est élevé à 19.740 euros annuels, soit 1.645 euros par mois. Il s'agit d'une baisse de 1,0% en euros constants par rapport à 2011. «Toute l'échelle des niveaux de vie est en recul, mais de manière plus marquée en bas et en haut de la distribution», a indiqué l'institut.

Ainsi, les 10% des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10.610 euros par an. Et les 10% les plus aisées disposent d'au moins 37.430 euros par an, soit 3,5 fois plus. La pauvreté concerne en 2012 8,5 millions de personnes, soit 13,9% de la population, après 8,7 millions en 2011 (14,3%). «Le taux de pauvreté se réduit un peu mais ce n'est pas le signe d'une hausse du niveau de vie des moins favorisés», a expliqué à l'Agence France Presse, Jérôme Accardo, responsable des ressources et conditions de vie des ménages à l'INSEE.

L'enquête «Revenus fiscaux et sociaux» de l'INSEE explique que le

recul du taux de pauvreté au seuil 987 euros «s'inscrit dans un contexte où ce niveau de vie médian recule lui-même de 1,0%». De fait, cette diminution n'en est pas une, car «il n'est pas le signe d'une hausse du niveau de vie des catégories les moins favorisées». Jérôme Accardo a indiqué qu'il «serait plus satisfaisant de voir tous les revenus augmenter», car bien qu'en 2012, «les revenus des plus riches ont certes diminué, mais ceux des plus pauvres également».

Une pauvreté plus intense

«La moitié des personnes pauvres vivent avec moins de 784 euros par mois, soit, en euros constants, un niveau qui n'avait pas été aussi bas depuis 2006» précise l'INSEE. L'intensité de la pauvreté augmente, le niveau de vie des personnes pauvres est relativement plus éloigné du seuil de pauvreté. L'intensité passe de 19,1% en 2011 à 20,5% en 2012. L'institut précise que «le taux de pauvreté au seuil de 50%, qui cible une population plus pauvre que le taux au seuil de 60% (seuil européen) passe d'ailleurs de 7,9% en 2011 à 8,1% en 2012»,

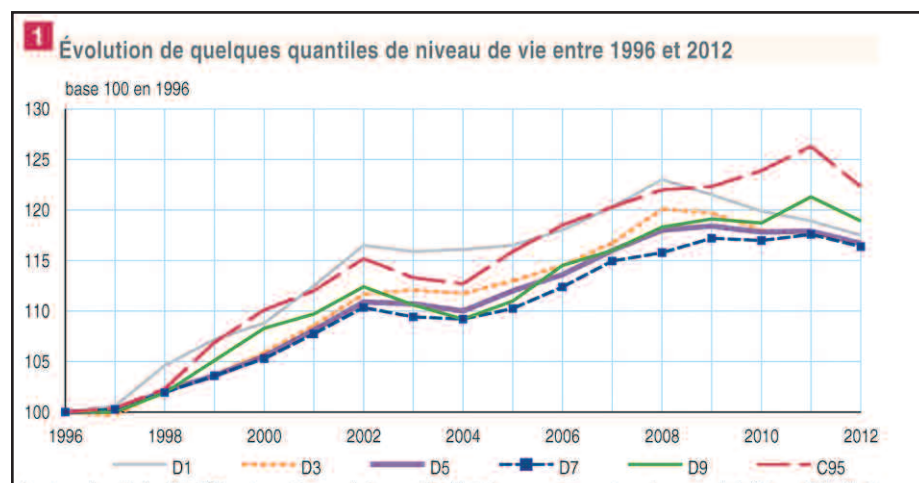
montrant que le niveau de pauvreté est bien plus important.

«Les plus pauvres ont eu en 2012, un niveau de vie particulièrement bas», sur fond notamment de forte hausse du chômage, a précisé Jérôme Accardo. La pauvreté est plus forte au sein des familles monoparentales, en raison de la baisse des revenus d'activité, qui devrait perdurer dans un contexte où les prestations sociales sont peu revalorisées.

L'INSEE explique que les personnes les moins favorisées ne sont plus seulement des adultes pauvres, car le nombre de chômeurs augmente, passant de 8,9% à 9,7% de la population active de France métropolitaine entre les quatrième trimestres 2011 et 2012.

Toutefois, le taux de pauvreté des chômeurs diminue de 1,7 points (de 38,9% en 2011 à 37,2% en 2012). Ce qui s'explique par la modification du profil des chômeurs qui ne sont pas seulement en emploi précaire, mais aussi diplômés, et donc mieux indemnisés. La revalorisation des pensions de retraite qui a permis une diminution de la pauvreté chez les retraités.

Céline Tabou



Évolution de quelques niveaux de vie en France. Depuis 2011, c'est la régression, le niveau diminue même pour les plus pauvres.

Conférence internationale des Petits États insulaires en développement

Les îles revendiquent leur spécificité

Arguant de leur vulnérabilité budgétivore, les petits États insulaires rejettent l'utilisation du revenu par habitant pour calculer le niveau de développement d'un pays et lui barrer l'accès aux prêts concessionnels.

Lors de la séance plénière de mercredi dernier à Apia aux Samoa, il était question de finances.

Le recours au concept de revenu par habitant pour évaluer le niveau de développement d'un pays et, par conséquent, lui accorder ou non l'accès aux prêts concessionnels a, une nouvelle fois, dominé aujourd'hui, les débats de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (PEID) qui se tiennent depuis le 1er septembre, à Samoa, petit État insulaire du Pacifique. Convaincu de l'argument de «la vulnérabilité budgétivore», le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a proposé qu'un «statut spécifique» soit créé pour les PEID sortis de la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

Saint-Vincent-et-les-Grenadines aussi riche que la Chine?

Avec ce calcul du revenu annuel par habitant, on voudrait nous faire croire que des pays comme le mien sont aussi riches que la Chine et l'Inde, disait déjà hier le Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les-Grenadines face à «cette incongruité évidente» dont s'est servie la communauté internationale pour exclure de nombreux pays pauvres de la liste des PMA. Plusieurs des 29 PEID que compte le monde sont désormais classés dans la liste des pays à revenu intermédiaire alors que leur petite taille, leur éloignement des marchés mondiaux et leur grande vulnérabilité aux chocs économiques et naturels exogènes nécessitent des politiques de développement coûteuses et budgétivores.

Hier, le Premier Ministre de la Barbade donnait l'exemple de l'ouragan Ivan, qui a causé à son pays des dégâts évalués à 200% de son produit intérieur brut (PIB). Or, un grand nombre de pays insulaires vulnérables sont privés d'un accès aux prêts concession-

nels du fait du critère du revenu par habitant.

Pour de nouvelles approches

Si déjà dans un pays développé doté d'abondantes ressources, le revenu par habitant peut paraître surprenant pour l'homme ou la femme qui cherche un travail, ou qui veut acquérir un logement ou obtenir un crédit pour créer sa petite entreprise, imaginez alors la déception «gigantesque» que ressent un habitant des PEID, a dit aujourd'hui d'un ton tendu le Premier Ministre de la Barbade. Cet habitant vit, s'est-il expliqué, dans un pays où le chômage règne en maître et où les demandes pour l'accès à la santé, à l'éducation, à des loyers abordables et à des infrastructures de base restent vaines et ponctuent la triste mélodie qui rythme sa vie quotidienne. Le temps est venu pour de nouvelles approches qui aideraient les pays à revenu intermédiaire à accéder aux prêts concessionnels, a-t-il estimé, en rappelant que des mécanismes sont déjà proposés dans le Programme d'action de la Barbade de 1994 et dans la Stratégie de Maurice qui date de 2005.

Le Premier Ministre de la Barbade a invoqué le concept de «collectivité des PEID» et a appelé ces pays à parler d'une même voix sur la scène internationale. Il nous faut des entités institutionnelles dans les trois régions des PEID qui serviraient d'intermédiaire pour l'accès aux ressources financières, a-t-il préconisé. Le représentant du Suriname a quant à lui appelé les Nations Unies «à enclencher la réévaluation du critère du revenu par habitant et à plaider la cause devant les institutions financières internationales qui doivent remplacer ce critère par des principes et des normes qui tiennent compte du développement durable». Le critère actuel est en effet inadéquat, a acquiescé le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), car il ne tient pas compte des inégalités persistantes

dans ces pays.

Les PEID ne sont pas les pays les plus pauvres du monde, mais certains d'entre eux sont les plus vulnérables, a reconnu le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Statut et mesures d'appui spécifiques

Une petite économie implique une production par tête d'habitant et des coûts de transaction plus élevés, qui peuvent conduire à une spécialisation induite. Une petite économie compromet le développement du marché local et engendre une trop grande dépendance au commerce extérieur et aux envois de fonds des migrants. L'éloignement des marchés mondiaux multiplie les coûts de transports, des infrastructures et de l'énergie, a-t-il diagnostiqué.

«On parle de la nécessité d'une 'transition douce' pour les PEID qui ne sont plus considérés comme faisant partie des PMA, mais une 'transition douce' vers quoi?» s'est impatienté le Secrétaire général de la CNUCED. Pourquoi ne pas aller vers une certaine forme de traitement nouveau, a-t-il suggéré, en parlant d'«un statut spécifique assorti de mesures internationales d'appui spécifiques» qui pourrait aider les PEID à appréhender la sortie de la catégorie des PMA avec confiance.

Le Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda a soulevé une autre question, celle du lourd endettement des PEID. Sans des mesures d'allègement, voire d'annulation, le fardeau de la dette ne manquera pas de compromettre la capacité des PEID à offrir des filets de sécurité sociale effectifs et viables à leurs citoyens, et les premières victimes ne seront autres que les familles à faible revenu, a-t-il prévenu.

L'UNEF demande l'application de la caution locative étudiante à La Réunion

«Lundi matin, la Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Geneviève Fioraso, a annoncé la généralisation de la Caution Locative Étudiante (CLE).

Le détricotage de la loi ALUR, annoncé la semaine dernière, a provoqué le mécontentement des étudiants. Avec les annonces de ce matin, Geneviève Fioraso leur apporte une première réponse.

Généralisation de la CLE une étape vers un cautionnement solidaire universel qui doit être mise en place dès cette année pour l'Outre-Mer.

Le dispositif de Caution Locative Étudiante est un dispositif dans lequel le CROUS se porte garant de la caution de l'étudiant en contrepartie d'une faible rétribution mensuelle.

Le dispositif CLE sera ouvert à l'ensemble des étudiants (hors Outre-Mer) de moins de 28 ans et géré par les CROUS. En pratique, ce sont les 16 % d'étudiants qui rencontrent des difficultés pour trouver un garant (enquête de l'OVE) qui pourraient bénéficier de ce dispositif. Dans l'ac-

cès au logement, trouver un garant qui satisfait les bailleurs est un obstacle important pour les étudiants des catégories populaires et ceux qui sont autonomes par rapport à leurs parents.

L'UNEF ne comprend pas la décision du gouvernement d'exclure l'Outre-Mer de ce dispositif cette année. Alors que les étudiants réunionnais sont particulièrement confrontés à la précarité, et les difficultés de logement sont les mêmes qu'en Métropole. Cette injustice provoque chez les étudiants réunionnais le sentiment d'être parfois oubliés par les politiques mises en place en Métropole.

L'UNEF demande donc au gouvernement d'appliquer dès cette année le dispositif CLE pour l'Outre-Mer. L'UNEF rappelle également au gouvernement la nécessité de mettre en place des aides pour la revalorisation du pouvoir d'achat chez les étudiants réunionnais, en particulier un complément de bourse à hauteur de 25%. L'UNEF reste mobilisée pour l'accès des étudiants au logement, un des

principaux obstacles pour l'accès des jeunes aux études. L'UNEF exige l'application de la loi ALUR et de son volet sur l'encadrement des loyers, une mesure indispensable pour le pouvoir d'achat des étudiants.

L'UNEF lance une interpellation des maires pour l'encadrement des loyers. En réclamant par mail et sur les réseaux sociaux que leur maire prenne position pour l'encadrement des loyers, les étudiants pourront rappeler l'urgence d'une régulation des loyers des petites surfaces.

Les étudiants réunionnais, et plus largement, la population réunionnaise a aussi la possibilité d'interpeller les maires pour l'encadrement des loyers dans les villes universitaires du Tampon ou de Saint Denis. Le site <http://encadre-mon-loyer.fr> permet de réclamer aux maires que l'encadrement des loyers soit effectif dans leur commune respective.»

UNEF Réunion

Pour un musée de la prison Juliette-Dodu !

Refuser la signature de l'oubli pour préserver les mémoires de Saint Denis.

Monsieur le Maire de Saint Denis, il semblerait qu'il ne manque plus qu'une dernière signature, pour amputer la ville de Saint Denis de l'un de ses plus illustres lieux de mémoire. Lieu de souffrance, de solitude, de privation et parfois de mort, la prison Juliette-Dodu a aussi été un lieu de vie, d'échanges, de cris et de mélanges. Ce lieu de mémoire sera bientôt effacé de nos mémoires collectives. Ses murs détruits, ses traces et ses empreintes démolies, son histoire et ses milliers d'histoires ensevelies sous la poussière d'un temps oublié.

A tous ces prisonniers, ayant passé des années entre ces murs, vous choisissez de leur dénier toute histoire, toute identité. A tous ces réunionnais qui ont travaillé comme surveillants de ces vies enfermées, comme aumôniers de ces âmes condamnés, ou encore comme médecins de ces hommes et femmes blessés, vous refusez de garder l'empreinte de leur passé. Rentrez chez vous, il n'y a plus rien à voir! Plus rien à se souvenir! Cette histoire est un passé qu'on ne souhaite pas conserver. Le temps présent et ses urgences doivent primer.

Quand l'oubli s'impose face aux mémoires de vies...

Face à cette signature de l'oubli, nous sommes un certain nombre, d'ici ou d'ailleurs, de la société civile et civique à revendiquer le droit à la mémoire, le droit à la protection de notre patrimoine matériel et immatériel, le droit au souvenir comme chemin vers un autre avenir. Ensemble, au sein d'un collectif citoyen, nous travaillons depuis quelques temps sur un projet de musée, interactif et vivant, qui occuperait une partie seulement de l'ancienne prison Juliette Dodu. Il serait tout à la fois un lieu de mémoire, de réflexions, de recueillement, en interaction avec son public, et ouvert à tous-tous. Notre projet est déjà prêt et nous le tenons à votre disposition.

Monsieur le Maire, nous ne contestons pas la nécessité pour Saint-Denis d'augmenter le nombre de ses logements, notamment sociaux. Néanmoins, nous pensons que les urgences du présent ne doivent pas être un prétexte pour nier complètement les

souffrances du passé.

Monsieur Sudel Fuma, l'historien décédé tragiquement ce mois-ci, travaillait aussi depuis quelques temps à la création d'un tel lieu. Selon certains de ses proches, il voulait aussi transformer cette prison en lieu de mémoires, notamment celle de Furcy le non-esclave ou encore celle d'Eli, le commandeur qui a mené la révolte des esclaves à Saint-Leu, sur laquelle il avait tant travaillé.

En sa mémoire, mais aussi et surtout en mémoire de tous ceux et celles qui ont été liés, de près ou de loin, aux murs de la prison Juliette-Dodu, Monsieur le Maire, nous vous demandons de transformer votre signature de l'oubli en celle du souvenir. De lieu de souffrance mais aussi d'espérance, la prison de Dodu doit devenir lieu de mémoire et de nouvel espoir.

Le collectif pour la mémoire de la prison Juliette Dodu

Otè!

Papa momon lavé rézon!

La misèr i kol si nout kor konm karapat su tété bèf mèg. Mi sipoz zot la finn antann koseman la. Sa in bon koseman. Mé La misèr koméla, lé pli pir ou lé konm sad lontan? Po kosa mi di sa? Avan té la misèr, in bononm té sa rod son soso dann bitasyon. Bertèl si son do, boutèy do lo dobout, gamèl manzé si koté, grankouto anparmi. Té bon pou la zourné, di matin o swar. Lo madam osi té rant dann ron dé foi, mèm kan lavé travay pou fé la kaz an plis. Té i tir lo diab par la ké anstan la.

Zordi in ot kalité la misèr lé la. Travay i fé défo, shomèr lé an pondiak sirtou bann jèn, la rotrèt lé ba, La kaz la pwin pou nout tout, arzout ek sa larzan lé rar konm korn lapin. Sanm pou mwin olié davancé ni rokil é dé foi ni tourn en ron. Domoun i ésplyin a zot, i gyin inn ti katsou, mé lé pa sifizan ditou. Kan ou la finn pèy tout, do lo, kouran, mitièl, gaz etc ou na pi ryin. Koman shap ladan? Lontan kan nou té dann in sitiasyon malizé komsa, in sitiasyon la misèr palfèt, papa té i di anou, i fo sobat, larg pa lo kor, avans dovan touzour, é momon té i arzout: Marmay alé lékol, sé komsa zot va shapé pou lontan, sinonsa zot va ral gongon plitar é zot i koné, ral gongon sa lé dir, é pi pou mié fé konprann a nou, èl té i arzout gongon la soufrans, té i may pa, Zordi sa in koseman lé ankor valab? Mi koné pa mé dé foi mi poz a mwin bonpé kestion.

Lékol zistoman mwin osi konm momon mi kroi lé inportan. I fo zordi ni prépar domin é pou sa i fo marmay lé kiltiré, lé formé (mwin la pa di formaté), lé kapab anparé, mèm koudir é sa soleman in bon lékol i pé rouvèr la port. Tasyon mwin la pa di lékol y donn travay domoun, mi di lékol i dwa donn in métié a shakinn sinonsa in klé pou rouvèr nout port. Dé sominn déza dopi la rantré, lo tan i pas vit. Sèt ané nana in ralé pousé si travay marmay an déor lékol, in pé lamontrèr i ral dérièr. A mwin mi souèt, zot va tonmb dakor si lésansièl, paran, lamontrèr, sindikat, misyé lo mèr, tousala, i fo tash maniér trouv in solisyon méyèr et sirtou fé an sort sé lintéré bann marmay ki kont, ryink sa. La pa bézion rakont a nou midi katorzèr, ansort azot.

Pou rovni si not sitiasyon konpliké, koméla domoun i anparl bonpé, shakinn na son solisyon, kisoj pou zordi ou kisoj pou domin. A mwin, mi di i fo ni fé travay nout koko, sé anou pran nout déstin an min, atann pa sak i vyin pa. In kamarad avèk ki mi diskrit z'afèr lékol i di a mwin: Justin, ou kroi lékol sontousèl sora sifizan pou rég tout nout difikilté, pou démay shové nout tout, ni dwa osi kontinié batay pétèt, sinonsa nou va rèt a tèr. A zote kosa zot i pans? É si papa ek momon lavé rézon?

Justin